

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT CINQ FEVRIER A DIX HUIT
HEURES TRENTE**

**DATE DE
LA CONVOCAION**

19 février 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ARNAUD, Maire.

**DATE
D'AFFICHAGE**

19 février 2019

*Présents : DOCO Adélaïde, ALIS Muriel, JACOLIN Serge, MICHEL Lotte, POCH Nicole, MARENCO Jean-Guy, CLEYET Jérôme, FAVREAU Luce, LALOYAUX André, ALLARD Caroline, DEBOOM François, SOUCHON Nicolas,
Absents excusés : LEFEVRE Florence, RIPERT Hervé, MAINETTI Joëlle (donne procuration à FAVREAU Luce), RISSO Bernard,
Absents non excusés : DI FRAJA Françoise, BRIFFA Christine,
Madame DOCO Adélaïde a été élue secrétaire*

2019/015

OBJET : REGIE EAU POTABLE - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE DIRECTEUR DE SERVICE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de la création du Service Eau Potable au 01 avril 2019, conformément aux statuts de ce service approuvés en Conseil Municipal le 07 novembre 2018 n°2018/068, et vu l'avis rendu par le Conseil d'Exploitation rendu par délibération n°2019/005 du 19 février 2019, il convient à présent de créer un poste de Directeur de Service.

Il propose au Conseil Municipal :

- *La création d'un emploi de Directeur de Service à temps non complet de 5/35ème pour assurer les fonctions de Directeur du Service Eau Potable à compter du 01 avril 2019.*

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou C de la filière administrative.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 403,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Eau Potable.

Fait en Mairie les jours, mois et an susdits.

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT
EN SOUS PREFECTURE LE
ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION LE**

